

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 22 Novembre (22/11/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 16 novembre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire,**

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint,**

M. Alain JEAN, Mme Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUd, M. Georges DESQUINES, M. Franck BOUSQUET, M. Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

Mme Martine DAMIANI (représentée par Mme FANFELLE), M. Bernard REDON (représenté par M. MOTHEs), **Adjoint,**

Mme Christine LASSALLE (représentée par M. SELAM), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par M. BOUSQUET), M. Gérard VALLES (représenté par M. NUNZI), Mme Carine NICODEME (représentée par M. BENECH), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT EXCUSEE :

Mme Odile MARTY-MOTHEs, **Conseillère Municipale**

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

M. Gérard CHOUKOUd est nommé secrétaire de séance.

M. Pierre GUILLAMAT ne prend pas part au vote.

11 – 22 Novembre 2012

**ACCEPTATION DE LA CESSION A TITRE GRATUIT DE LA PARCELLE
SECTION DH N° 611 (FAMILLE CAPGRAS)**

Rapporteur : Madame DOURLENT

Considérant la promesse orale d'intégration au domaine privé de la Commune de la parcelle cadastrée section DH n° 611, situé 11 Rue Louis d'Anjou, d'une superficie de 28 m².

Considérant que la Commune entretient ladite parcelle.

Considérant la volonté de M. CAPGRAS Louis, décédé et de ses enfants héritiers de céder la dite parcelle à la Commune à titre gratuit.



Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'accepter la cession à titre gratuit au profit de la Commune de la parcelle DH n° 611.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTTE la cession à titre gratuit, au profit de la Commune, de la parcelle cadastrée section DH n° 611, sise 11 Rue Louis d'Anjou, d'une superficie de 28 m².

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte y afférent.

DIT que la Commune prendra à sa charge les frais d'acte.

Pour copie conforme

Moissac le 23 novembre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :